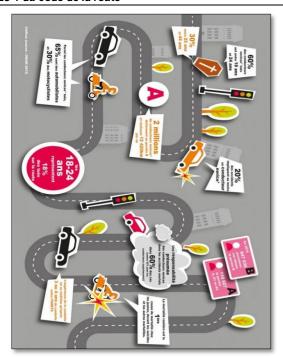


- Une solution rapide en 1 journée.
- Beaucoup d'échanges en groupe.
- Aucun examen à passer.
- Une possibilité de réduire la période probatoire.
- Une possibilité d'obtenir plus rapidement la totalité des points.

Arrêté du 2 mai 2019 relatif à la formation requise pour l'animation de la formation complémentaire prévue à l'article L. 223-1 du code de la route







SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

| Rendez- vous : |   |        |  |
|----------------|---|--------|--|
| Le:            | / |        |  |
| A:             | H | Lieu : |  |

Ecole de conduite Manu
Gérant et responsable pédagogique
Mr COSTA NOBRE Manuel
Agence : Châtellerault, Jaunay-Marigny,
Pleumartin
www.manu-ecoledeconduite.fr





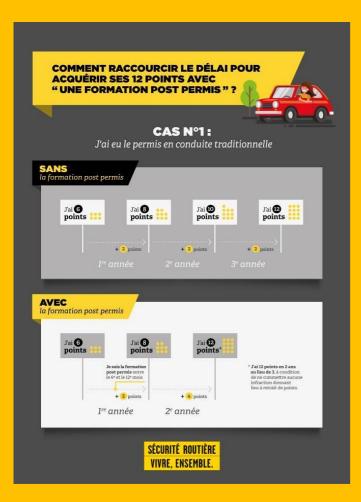


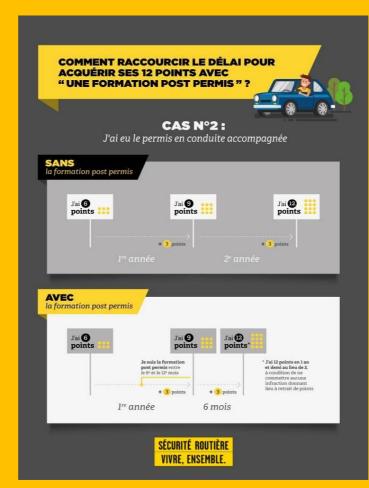
# **Post-Permis**

## En conduite traditionnelle

# **Post-Permis**

## En conduite accompagnée





## Se former en 7 heures

Inscription dans l'établissement labelisé.



### **OBJECTIFS:**

- La formation à pour objectif d'améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes.
- D'engager une prise de conscience sur le risque afin d'éviter un sentiment de sur confiance au moment où le jeune conducteur a acquis davantage d'assurance au volant.
- Rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables.
- La formation doit être adaptée aux besoins spécifiques de chaque conducteur.



#### PROGRAMME:

- Première partie : Formation théorique de 4 heures 15 réalisée en salle.
- Seconde partie : Formation pratique de 2 heures 45 réalisée en salle.



## **DIPLOME VISE:**

- Attestation de suivi de formation.
- La période probatoire est réduite à 2 deux ans, au lieu de trois pour les formations traditionnelles
- Et à un an et demi au lieu de 2 ans pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée).



### **EXAMEN:**

Aucun examen final, ni de passage de permis.